

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 novembre 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Claude Lacasse
M. Sylvain Tousignant
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet

CE-2007-1055-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-1056-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-1057-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 NOVEMBRE 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 7 novembre 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-1058-DEC LOGEMENT SOCIAL

ATTENDU le dépôt du document de travail sur le volet 1, identification des besoins et détermination des orientations préliminaires concernant le plan de développement du logement social et abordable;

ATTENDU les enjeux importants de cette étude par rapport au logement social à Terrebonne;

ATTENDU QUE la réglementation du zonage influence le développement du logement social et abordable à Terrebonne;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a autorisé le service du développement économique à solliciter une offre de services pour connaître l'état de situation du logement social à Terrebonne et pour déterminer les besoins en logement social à Terrebonne;

ATTENDU QUE le plan de développement du logement social et abordable comporte deux (2) phases;

ATTENDU QUE le service du développement économique a obtenu une offre de services du Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, pour la phase 2 du plan de développement du logement social

et abordable, offre jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-09-25/1 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant le plan de développement du logement social et abordable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif donne suite à la demande de présentation de la phase 1 de l'étude sur le logement social et abordable, présentation qui sera faite à un prochain Comité exécutif par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, avec la présence de Mme Marie-Claude Lamarche, présidente de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, et MM. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, Jean-François Lévesque, chef du service soutien à la vie associative à la Direction du loisir et vie communautaire, et Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, et se rendra disponible pour la demande de rencontre telle que mentionnée.

**CE-2007-1059-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / DIRECTION DU
GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU QU'il y aura un manque de disponibilité de 49 000\$ pour le paiement des honoraires professionnels, des avis publics et des frais de messagerie aux postes budgétaires de la Direction du greffe et affaires juridiques;

ATTENDU QU'après discussion avec le trésorier, il y a lieu d'autoriser un transfert budgétaire à même le poste taxes immeubles publics (02-911-03-892);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 49 000\$ du poste taxes immeubles publics (02-911-03-892) aux postes honoraires professionnels (1-02-140-00-412), avis public (1-02-140-00-341) et messagers (1-02-140-00-322).

**CE-2007-1060-DEC ACQUISITION DES DROITS D'AUTEUR /
« CHRONIQUES DE L'HISTOIRE DES MAIRES
DE LA VILLE DE TERREBONNE DE 1854
JUSQU'À NOS JOURS »**

ATTENDU le travail effectué par M. Aimé Despatis pour la rédaction d'un volume intitulé « Chroniques de l'histoire des Maires de la Ville de Terrebonne de 1854 jusqu'à nos jours »;

ATTENDU QUE le volume fera également un portrait des anciens maires de la Ville de Lachenaie, de la Ville de La Plaine et de la municipalité de Saint-Louis-de-Terrebonne

ATTENDU QUE 1500 exemplaires seront imprimés et que la Ville se réservera, en plus de l'acquisition des droits d'auteur, 500 exemplaires du volume qui seront mis à sa disposition et qu'elle pourra utiliser selon son bon vouloir;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une entente concernant l'acquisition des droits d'auteur d'un volume à être imprimé intitulé « Chroniques de l'histoire des maires de la Ville de Terrebonne de 1854 jusqu'à nos jours », le tout pour un montant d'environ 19 000\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du poste budgétaire 140-00-412. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0314 émis par le trésorier est joint à la présente. Copie du projet d'entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-1061-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 088 590,76\$ préparée le 8 novembre 2007.
-

**CE-2007-1062-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 200 451,51\$ préparée le 8 novembre 2007.
-

**CE-2007-1063-DEC NOMINATION / INSPECTEUR EN BÂTIMENT /
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment à la Direction de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer M. Alexandre Colette au poste d'inspecteur en bâtiment à la Direction de l'aménagement du territoire, à compter du 19 novembre 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2007-1064-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2007-03 /
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 /
ÉVALUATION DE CINQ (5) FONCTIONS**

ATTENDU QUE les fonctions de formateur-opérateur, d'opérateur d'usine, d'aide opérateur d'usine, de chef commis magasinier et de préposé à la surveillance du réseau routier sont assujetties aux dispositions de l'annexe « H » de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 ;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur l'évaluation de ces fonctions et sur la détermination d'une classe salariale pour chacune d'elle ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, concernant l'évaluation de cinq (5) fonctions.

**CE-2007-1065-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2007-04 /
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1009 /
APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Gilles Hamel, employé régulier, en date du 28 septembre 2007 ;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Richard Paquette, employé régulier, en date du 3 octobre 2007 ;

ATTENDU les dispositions de l'article 11.02 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 prévoyant que la Ville s'engage à garantir un niveau minimum d'effectifs à 93 employés réguliers au 1^{er} janvier 2007 ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-04 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2007-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, concernant l'application de l'article 11.02 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009.

**CE-2007-1066-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / FIN
D'EMPLOI / DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES / DOSSIER 701113**

ATTENDU les conditions et modalités convenues avec l'employé cadre portant le numéro de dossier numéro 701113 pour fin d'emploi ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à intervenir avec l'employé mentionné au dossier numéro 701113 concernant les conditions et modalités relatives à sa fin d'emploi.

Copie de la convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2007-1067-DEC DEMANDE D'EXEMPTION CONCERNANT LA PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU QUE la réforme de la carte policière rend obligatoire la surveillance des plans d'eau utilisés par des plaisanciers, et ce, afin d'assurer la sécurité de ces derniers ;

ATTENDU QU'une demande d'exemption a été acheminée lors du dépôt du plan d'organisation du Service de police de la nouvelle Ville de Terrebonne le 11 janvier 2002 ;

ATTENDU QUE le 17 juin 2002, le sous-ministre associé de l'époque, M. Régis Larrivée, refusait la demande d'exemption et ordonnait la fourniture de ce service ;

ATTENDU QUE la rivière des Mille Îles mesure 24 km le long du territoire de la Ville de Terrebonne et de Bois-des-Filion dont 21 km qui ne sont pas navigables ;

ATTENDU QUE depuis la création de la patrouille nautique, il n'y a eu que deux (2) sorties en 2005 et une (1) en 2007 ;

ATTENDU les coûts engendrés pour la formation, l'habillement et les équipements ;

ATTENDU QUE la surveillance de la section navigable de la rivière des Mille Îles ne justifie pas l'investissement et le déploiement de ressource particulière ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie répond actuellement à tous les appels d'urgence sur la rivière des Mille Îles et possède deux (2) embarcations à cet effet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif demande au ministère de la Sécurité publique d'exempter la Ville de Terrebonne au maintien d'une patrouille nautique sur la rivière des Mille Îles face à son territoire.

CE-2007-1068-DEC PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FERMETURE DE FOSSÉS / ANNÉE 2007

ATTENDU le dépôt du rapport concernant le programme de soutien à la fermeture de fossés pour l'année 2007, préparé par M. Yannick Venne, ingénieur et responsable support technique à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport et s'en déclare satisfait ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport concernant le programme de soutien à la fermeture de fossés 2007, préparé par M. Yannick Venne, ing., responsable, soutien technique à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2007-1069-DEC DOSSIERS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
VERSUS L'INSTALLATION DE CLÔTURE À
MAILLES DE CHÂÎNES**

ATTENDU QUE dans le cadre des différents travaux d'aménagements paysagers, plusieurs clôtures à mailles de chaînes doivent être installées, et ce, afin de délimiter les espaces municipaux des terrains privés ;

ATTENDU QU'au moment de la réalisation des travaux, certains citoyens qui ont déjà clôturé leur terrain, demandent à la Ville que leur soit remboursé 50% de la partie de la clôture qui est contiguë aux terrains aménagés par la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise :

- 1) un remboursement équivalent à la moitié de la valeur (50%) des clôtures qui sont contiguës aux terrains aménagés par la Ville ;
- 2) que ce remboursement soit conditionnel à la réception d'une demande écrite de la part des citoyens et que ces demandes soient obligatoirement accompagnées d'une preuve d'achat (facture) reliée à l'installation de ladite clôture ;
- 3) que le prix au mètre linéaire établi pour le calcul soit celui du contrat d'aménagement en vigueur avec la Ville et que les fonds utilisés pour payer les citoyens soient prélevés à même le règlement d'emprunt des travaux.

**CE-2007-1070-DEC SOUMISSION / LOCATION DE CAMIONS
POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE /
SAISON 2007-2008**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a publié des offres de service pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2007-2008 (ODS-2007-01);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 30 octobre 2007 ;

ATTENDU le rapport daté du 8 novembre 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire, des offres de service qui se sont avérées conformes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les offres de services des trente-deux (32) camionneurs suivants :

- 1 Transport Rodin inc.
- 2 Jean Villeneuve Sablière enr.
- 3 Excavation Marc Villeneuve
- 4 Groupe J.R. Lévesque
- 5 Alain Trépanier Transport Itée
- 6 Pépinière du Québec enr.
- 7 F. Trépanier Transport inc.
- 8 Excavation Marcel Clark inc.
- 9 Entreprises Réjean Allaire Itée
- 10 Gazonnière Bastien & Fils inc.
- 11 Transport Marc-André Jalbert
- 12 Gazonnière Alexander
- 13 Patrick Grenier
- 14 M.R.C. Transport inc.

- 15 Les Asphaltes J. Dumont inc.
- 16 S.C. Transport Enr.
- 17 Excavation Sima 2003 inc.
- 18 Serge Alie Transport inc.
- 19 9178-1013 Québec (Claude Lortie)
- 20 9108-1828 Québec inc. (Alain Egglefield)
- 21 Paysagiste Desjardins
- 22 9118-8516 QC inc. Transport Michel Robert
- 23 Robert Pitot
- 24 9048-4619 Québec inc. (Antoine Guerra)
- 25 Excavation Bernard Lauzon
- 26 Stephane Lauzon Transport enr.
- 27 Aménagement Exc. Maurice Rivard enr.
- 28 Transport Dan-Ric inc. Naturpro
- 29 9091-5471 Québec inc. (Trottoir Gemax)
- 30 Transports Michel Gour inc.
- 31 Groupe Benoit inc.
- 32 9159-4465 Québec inc. Transport Lachenaie

pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2007-2008, à raison d'un camion par inscription.

**CE-2007-1071-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 86 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 86 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrat) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-526 (entretien et réparation pavage et trottoir), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 14 novembre 2007.

**CE-2007-1072-DEC UTILISATION D'UN TERRAIN APPARTENANT
À LA VILLE DE TERREBONNE /
AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU
HLM DU 10 420, RUE VILLENEUVE / SECTEUR
LA PLAINE**

ATTENDU QU'il y a un manque de cases de stationnement pour le HLM situé au 10 420, rue Villeneuve, secteur La Plaine ;

ATTENDU la demande faite par l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne à l'effet d'évaluer la possibilité d'agrandir le stationnement existant sur le terrain adjacent (lot 1 888 622) appartenant à la Ville et qui bénéficie d'un aménagement paysager intéressant ;

ATTENDU QU'après analyse du dossier et visite de la propriété, le service du développement économique est d'avis que l'utilisation du terrain adjacent à des fins de stationnement n'est pas souhaitable étant donné que ce terrain fait partie d'un ensemble paysager qui contribue à bonifier ce secteur ;

ATTENDU QU'il y a lieu plutôt d'utiliser le terrain situé directement en face du 10 420, rue Villeneuve, soit le lot numéro 1 888 659 du cadastre du Québec et propriété de la Ville de Terrebonne et aménagé comme tel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude personnelle et temporaire en faveur de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne sur le lot 1 888 659 du cadastre du Québec.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude personnelle et temporaire.

Que l'utilisation de l'aire de stationnement située sur le lot 1 888 659 soit garantie pour une période de cinq (5) ans, renouvelable pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

Que soit aménagée, conformément aux recommandations de la Direction du génie et projets spéciaux, l'aire de stationnement située sur le lot 1 888 659 pour une utilisation exclusive des résidents du 10 420, rue Villeneuve, secteur La Plaine.

Que l'ensemble des frais reliés à l'entretien et à la location, soit la signalisation, le marquage, la gestion des vignettes, si nécessaire, et le déneigement, soit à la charge de la Ville de Terrebonne.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne.

**CE-2007-1073-DEC AUTORISATION D'EXÉCUTION DE TRAVAUX
SUR LE LOT 3 157 359**

ATTENDU QUE M. Marcel Cloutier désire acquérir le lot numéro 3 157 359 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce dernier désire procéder à l'analyse de sol afin de valider la capacité portante pouvant accueillir une ou certaines constructions ;

ATTENDU QUE le requérant propose les modalités suivantes :

- 1) permettre de procéder à l'analyse des sols. Les coûts seront assumés par l'acquéreur ;
- 2) il est demandé d'avoir la possibilité de construire un bâtiment de trois (3) étages et demi ;
- 3) le projet proposé sera une résidence pour personnes âgées autonomes ou encore un projet de condominiums.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif autorise M. Marcel Cloutier à procéder à l'analyse des sols par une firme compétente et dont l'offre de services sera approuvée au préalable par la Ville de Terrebonne.

Que toutes les dépenses pour le test de sol soient et sont aux frais de M. Marcel Cloutier.

Que suite à ces analyses, la Ville de Terrebonne poursuivra les discussions afin d'évaluer les clauses particulières énoncées ci-dessus.

CE-2007-1074-DEC DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI / PARC INDUSTRIEL 640-CÔTÉ-EST / LOT 3 746 153 / PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ENTREPRISE DIVCO LTÉE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne autorisait la vente du lot 3 746 153 du cadastre du Québec en vertu de la résolution numéro CE-2006-642-DEC ;

ATTENDU QUE le délai relatif à la clause d'obligation de construire stipulée au contrat est échu et que la Ville a le droit d'exiger la rétrocession dudit immeuble ;

ATTENDU la lettre de M. Alain Charpentier, vice-président de la compagnie Divco Ltée, informant la Ville de son intention de procéder à la construction de l'immeuble prévu au contrat et demandant un délai jusqu'au début mai 2008 afin de lui permettre d'obtenir tous les dessins d'architecture, de génie et de construction et procéder à la demande de permis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif accorde la prolongation de délai jusqu'au début mai 2008 demandée par la compagnie Divco Ltée concernant la clause d'obligation de construire mentionnée au contrat.

CE-2007-1075-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOT 1 945 533 / RUE PAUL-ÉMILE / LES DÉVELOPPEMENTS DU MILLESIME INC.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot 1 945 533 du cadastre du Québec, d'une superficie de 176,5 m² (1 899,89 pi²), au prix de 16,15\$/m², à la société Les Développements du Millésime inc. ou toute personne morale liée à l'acquéreur, ainsi que tout autre document nécessaire. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que la promesse d'achat présentée par la société Les Développements du Millésime inc., datée du 16 octobre 2007, soit et est acceptée.

Que le terrain soit et est vendu sans aucune garantie légale.

Que Me Élise Sauvageau, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

CE-2007-1076-DEC SOUMISSION / ACHAT DE SEPT (7) ORDINATEURS DE REMPLACEMENT POUR LE SCAU 911

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-465-DEC autorisant l'acquisition d'ordinateurs Lenovo dans le cadre du programme de remplacement annuel des micro-ordinateurs ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé un troisième appel d'offres par voie d'invitation pour l'acquisition de sept (7) ordinateurs pour le SCAU 911 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

	Prix unitaire
Microserv	1 550\$
Compugen	1 563\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Microserv s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 novembre 2007 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **MICROSERV** pour l'acquisition de sept (7) ordinateurs pour le SCAU 911, le tout pour un montant de 10 850\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et que ce montant soit remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0312 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-1077-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire